FIND Actu

La lettre d'information de la Fédération interdisciplinaire de Nanterre en droit

Focus sur

Les nouvelles scientifiques

Carnet

Ce qui s'est passé dans les laboratoires

Les jeunes chercheurs

Les dernières soutenances

Publications

Les dernières publications

Agenda

Trois questions à Thomas Hochmann, professeur de droit public, membre du CTAD et membre de l'Institut Universitaire de France par Mathieu Soula sur la Commission d'enquête sur le Rwanda.

Quelle était la mission de cette commission ?

La Commission avait pour mission d'éplucher toutes les archives françaises relatives au Rwanda entre 1990 et 1994, afin de faire la lumière sur le rôle et l'engagement de la France durant cette période. Ses membres ont été habilités à consulter des archives qui n'étaient pas encore accessibles au public, y compris des documents protégés par le secret de la défense nationale.

Sa création à l'initiative du pouvoir politique s'est accompagnée d'une promesse de pleine indépendance, condition indispensable pour les chercheurs qui ont accepté de la rejoindre. Je dois dire que cette promesse a été pleinement respectée: jamais les services de la présidence de la République n'ont effectué la moindre pression sur notre travail.

L'ouverture des archives a été extrêmement large, mais quelques poches de résistance sont regrettables. C'est en particulier le cas de l'Assemblée nationale, qui n'a sans doute pas mesuré l'effet déplorable qu'allait produire son refus de nous ouvrir ses archives. L'inertie de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur doit aussi être soulignée, alors même que la Commission agissait dans le cadre d'une mission confiée par le président de la République, Grand maître de l'ordre de la Légion d'honneur... Nous avons malgré tout pu établir qu'un certain nombre de génocidaires détenaient la plus haute décoration française.





Quelles sont les conclusions les plus marquantes

La Commission n'a pas, comme on le lit parfois, écarté « toute forme de complicité » de la France. Elle a simplement indiqué que rien ne permettait d'établir une volonté des dirigeants français de s'associer à l'entreprise génocidaire. Le rôle de la Commission n'était pas de livrer une étude des critères de la complicité en droit pénal et de mener une instruction sur des cas précis.

Quoiqu'il en soit, la tonalité des conclusions de la Commission est extrêmement critique. Elles pointent des responsabilités « lourdes et accablantes ». En effet, la France « s'est [...] longuement investie au côté d'un régime qui encourageait des massacres racistes. Elle est demeurée aveugle face à la préparation d'un génocide par les éléments les plus radicaux de ce régime. Elle a adopté un schéma binaire opposant d'une part l'ami hutu incarné par le président Habyarimana, et de l'autre l'ennemi qualifié d'« ougando-tutsi » pour désigner le FPR. Au moment du génocide, elle a tardé à rompre avec le gouvernement intérimaire qui le réalisait et a continué à placer la menace du FPR au sommet de ses préoccupations. Elle a réagi tardivement avec l'opération Turquoise qui a permis de sauver de nombreuses vies, mais non celles de la très grande majorité des Tutsi du Rwanda exterminés dès les premières semaines du génocide ».

Pour prendre un seul exemple concret, les archives nous ont appris des éléments nouveaux sur l'attitude de la France envers les génocidaires en fuite dans la zone contrôlée par l'armée française. La France refuse de les arrêter au motif qu'un tel acte n'entre pas dans le mandat que lui a confié l'ONU. Néanmoins, elle s'oppose vivement à tout projet qui consiste à étendre ce mandat et freine même l'attribution de cette mission aux troupes des Nations Unies.

Comment vois-tu la suite à donner à ces conclusions ?

Je note d'abord que le rapport a été bien accueilli par les commentateurs de bonne foi. La Commission avait été créée dans un climat de défiance, ce qui peut en partie se comprendre pour un travail de recherche initié par le pouvoir politique. Néanmoins, des attaques très désagréables ont visé ses membres, et en particulier son président dont le courage et la ténacité forcent l'admiration. La remise du rapport a apporté la preuve de l'honnêteté et de l'ampleur du travail fourni. Bien sûr, le rapport est loin d'être parfait et des critiques pertinentes ont été formulées. La déclassification et l'ouverture de milliers de documents d'archive qui fait suite à la remise du rapport permettra de nouvelles études. Une suite importante du rapport réside précisément dans l'appui apporté à la recherche sur les génocides, notamment par le soutien aux projets de collaboration avec des chercheurs rwandais. Cette attitude du gouvernement français devrait s'accompagner d'un respect et d'un soutien renouvelé envers l'Université, dont étaient issus l'essentiel des membres de la Commission. Nous l'avons explicitement rappelé au président lors de la remise du rapport. Sur un plan très différent, le rapport pourrait venir renforcer les critiques bien connues sur le fonctionnement de la Ve République : l'expérience rwandaise de la France montre les dangers que soulèvent la centralisation et la personnalisation excessives du pouvoir.

Les nouvelles scientifiques

Changement de direction dans les laboratoires

Le 7 avril 2021, l'Assemblée du CEDIN a désigné son nouveau directeur, en la personne de **Pierre Bodeau-Livinec**. Monsieur Pierre Bodeau-Livinec succède à Monsieur Franck Latty.

A compter du 1^{er} juin, Catherine Prebissy a été élue co-directrice du CRDP et remplace Arnaud Sée sur cette fonction.

Ce qui s'est passé dans les unités de recherche en Droit

Point sur le projet Euro Expert financé le Conseil Européen de la Recherche et mené par Livia Holden au sein du CHAD









L'expertise culturelle en Europe : à quoi sert-elle ?

Qui sommes-nous ? Ce projet de recherche financé par le Conseil Européen de la Recherche est mené par la Professeure Livia Holden, Directrice de Recherche (ERC) au sein du Centre d'Histoire et d'Anthropologie du Droit (CHAD) de l'Université Paris Nanterre, Professeure titulaire en congé de l'Université de Padoue et une équipe modulaire rassemblant jusqu'à 30 participants spécialisés dans la collecte de données, les systèmes juridiques de 16 pays européens et parlant 14 langues européennes ainsi que l'arabe, l'ourdou, le hindi, l'indonésien et le japonais. Centré autour de la question suivante : quelle est l'utilité de l'expertise culturelle ? - ce projet aux multiples facettes a collecté des données relatives à la perception de l'utilité de l'expertise culturelle, réunissant un corpus de 3000 décisions et 500 rapports d'expertise dans les pays concernés. Ce projet se propose de faciliter la diffusion d'informations relatives à cette possibilité méconnue des professionnels du droit en mettant à leur disposition de nouveaux outils.

Qu'est-ce que l'expertise culturelle ? Ce concept sociojuridique, défini par Livia Holden dès 2009, désigne « les connaissances particulières qui permettent aux sociologues et anthropologues du droit, ou, plus généralement, aux médiateurs culturels — qui ont été appelés par certain les

courtiers de la culture –, de localiser et de décrire les faits pertinents à la lumière des antécédents particuliers des demandeurs et des justiciables et pour l'utilisation des tribunaux »¹. Bien que peu mis en œuvre par les professionnels du droit, le recours à ce concept présente un réel intérêt à être appliqué dans nos sociétés multiculturelles, tant en droit d'asile, qu'en droit pénal et civil ou encore dans des domaines qui semblent plus inattendus, tels que le droit bancaire.

Usefulness compared

Méthodologie et premiers résultats. Pour répondre à la question centrale du projet, la Professeure Livia Holden et son équipe ont recueilli et cartographié les données relatives aux domaines d'usage et à la perception de l'utilité de l'expertise culturelle dans 16 pays européens au sein et hors des tribunaux. Cette phase de collecte de données quantitatives et qualitatives fait apparaître que c'est en France et en Grèce que l'expertise culturelle est considérée comme la plus utile au sein des tribunaux. À l'inverse, c'est dans les tribunaux suédois et finlandais qu'elle est considérée comme la

| France | F

Utilité comparée de l'expertise culturelle au sein des tribunaux https://culturalexpertise.net/

moins utile. Depuis octobre 2020, la plateforme K-EXP permet aux experts et professionnels du droit faire avancer le projet

EURO-EXPERT en testant les indicateurs d'impact de l'expertise culturelle. Sur cette plateforme, les participants (juges, avocats, experts) accèdent à des rapports d'experts et des décisions de justice anonymisées qui formeront ensuite la base de discussions relatives à l'applicabilité des indicateurs d'utilité de l'expertise culturelle lors d'ateliers.

Outils et diffusion des savoirs. Le projet EURO-EXPERT prend soin de diffuser les savoirs relatifs à l'expertise culturelle, par le biais de publications, de webinaires mais également d'outils novateurs. En ce sens, un module d'enseignements en ligne concernant l'expertise culturelle a été créé lors d'un colloque organisé à Oxford en 2019, mêlant enseignements théoriques et études de cas. Parmi les outils de diffusion des savoirs, CULTEXP, est la première base de données multilingue et transjuridictionnelle sur l'expertise culturelle, réunissant les jurisprudences propres à chaque pays et, lorsque c'est possible, l'identifiant européen de la jurisprudence (ECLI), ainsi que des rapports d'experts. Cette base de données innovante permettra à tous les professionnels du droit en Europe et dans le monde d'accéder à des ressources inédites sur l'expertise culturelle, favorisant ainsi la compréhension de ce concept et son usage. CULTEXP bénéficie également d'un financement *Proof Concept* (Conseil Européen de la Recherche). Ce financement très prisé n'est que rarement attribué aux projets de recherche en sciences sociales. En 2020, seuls 4 financements *Proof of Concept* sur un total de 55 sont allés à la France. CULTEXP est le seul en sciences sociales. Vous pouvez retrouver CULTEXP dans la vitrine *Proof of Concept* du Conseil Européen de la Recherche https://erc.europa.eu/news-events/magazine/PoC-2020-third-round-

¹ Livia Holden (ed.), Cultural Expertise and Litigation: Patterns, Conflicts, Narratives, London: Routledge, 2011, 2

<u>highlights</u>. EURO- EXPERT s'engage également en faveur des enfants. Deux séminaires ont été conduits sur le thème de l'expertise culturelle en tant que moyen de résoudre les conflits liés au multiculturalisme dans le quotidien des enfants des écoles primaires St. Barnabad à Oxford, en juillet 2019 et Balducci, à Sesto Fiorentino le 8 avril 2021.

Conférences EURO-EXPERT. Au cœur du projet EURO-EXPERT se trouve le partage d'informations à travers l'organisation de rencontres, d'échanges autour des enjeux liés à l'expertise culturelle, rassemblant chercheurs, experts et professionnels du droit de tous les continents. En ce sens, dès mars 2020 une première conférence a été organisée à l'occasion de la sortie de l'ouvrage du Professeur John Campbell, Entanglements of Life with the Law: Precarity and Justice in London's Magistrates' Courts qui fut l'occasion d'un échange passionnant entre la journaliste Ticky Monekosso et la juge Victoria McCloud. Depuis mars 2021, des conférences mensuelles réunissent à nouveau chercheurs et professionnels. Ainsi l'ancienne juge Luciana Breggia et l'anthropolinguiste Pierpaolo di Carlo nous ont parlé en mars de leur expérience et des données recueillies au sein de la Cour spéciale pour la médiation culturelle de Florence, suivis en avril par les chercheurs en sciences sociales Gautam Bhan et Sa'ed Atshan au sujet du livre de ce dernier : Queer Palestine and the Empire of Critique. Les prochains événements EURO-EXPERT qui auront lieu en mai, juin, juillet et août seront l'occasion d'écouter la Professeure Julie Fraser de l'Université d'Utrecht nous parler de la nécessité de disposer de compétences culturelles pour appliquer le droit international puis de voir dialoguer la professeure ChorSwang Ngin et la Professeure Ajantha Subramanian au sujet de son ouvrage The Caste of Merit: Engineering Education in India. La juge Victoria McCloud donnera un aperçu du contenu de l'édition 2021 du Cahier des audiences sur l'égalité destiné aux juges britanniques avant que le Dr. Sertaç Sehlikoglu, associée de recherche principale à l'University College de Londres, n'aborde ensuite le sujet des ordres normatifs, du désir et de l'espoir depuis Istanbul. Enfin, EURO-EXPERT travaille actuellement à l'organisation d'une conférence internationale qui se tiendra en novembre sur les thèmes de la communication transculturelle et des enjeux liés aux minorités.

Ghislaine Peditto

Vacataire de Recherche (EURO-EXPERT) et Doctorante au CHAD.

Pour en savoir plus sur l'expertise culturelle, le projet EURO-EXPERT et son avancement :

Wisitez le site internet https://culturalexpertise.net/

Écoutez le podcast https://anchor.fm/euro-expert/episodes/What-is-Cultural-Expertise-eerh7e

Accédez aux publications https://culturalexpertise.net/#publications

Inscrivez-vous sur la liste de diffusion https://www.jiscmail.ac.uk/cgi-

bin/webadmin?A0=CULTURALEXPERTISE

Suivez EURO-EXPERT sur Twitter https://twitter.com/CulturalExperts

Participez aux webinars d'EURO-EXPERT : https://culturalexpertise.net/news/

Compte-rendu de la 3^e journée Patrick Daillier, du 12 mars 2021 sur « Stratégies juridiques européennes sur la scène internationale : entre projection et négociation », CEDIN

Les journées Patrick-Daillier sur l'actualité du droit international et européen sont organisées depuis 2017 en la mémoire du Professeur Patrick Daillier, grand internationaliste et européaniste de l'Université Paris Nanterre, ancien directeur du CEDIN.

Cette troisième journée, qui s'est tenue le 12 mars 2021, lui a rendu hommage à double titre : d'abord en traitant des thèmes touchant à ses champs de recherche, et ensuite en laissant une place de choix aux jeunes chercheurs, auxquels le Professeur Daillier était très attaché. Ce sont en effet les doctorants du CEDIN, sous la supervision du Professeur Franck Latty, qui ont organisé la journée. Et les interventions des enseignants-chercheurs ou experts ont pour la plupart été faites en binôme avec des doctorants.

Introduite par Anne-Laure Chaumette, codirectrice de l'UFR DSP et le Professeur Pierre Bodeau-Livinec, la troisième journée Patrick-Daillier avait pour thème les stratégies juridiques européennes sur la scène internationale : entre projection et négociation. Ce thème a permis d'insister sur l'actualité juridique internationale avec une vision transversale entre droit public et privé.

Lors d'une première session consacrée aux projections du droit européen sur la scène internationale, différentes interventions modérées par la Professeure Marie-Laure Niboyet ont mis en lumière la dualité de l'approche européenne dans l'affirmation de son droit au niveau international.

D'une part, la régulation de la haine en ligne (T. Hochmann, A. Berthoux), la contribution européenne à la pratique internationale en matière de responsabilité sociétale des entreprises et de compliance (M. Nioche) ainsi que la coordination UE-Conseil de l'Europe en matière d'intelligence artificielle (F. Jault-Seseke, C. Pouzet) ont révélé l'importance du recours au droit souple comme réponse à ces nouveaux enjeux.

D'autre part, les interventions sur les mesures européennes de protection du marché dans la guerre commerciale sino-américaine (J. Cazala, I. Chari) ainsi que sur l'actualité des mesures restrictives européennes (J.-M. Thouvenin), modérées par le Professeur Alain Pellet, ont permis d'aborder l'approche normative européenne sous un autre angle : celui de la contrainte. Ces interventions ont ainsi permis d'interroger le multilatéralisme commercial et les contre-mesures, avec l'éclairage de la jurisprudence brûlante en la matière.

La deuxième partie de la journée, modérée par le Professeur Mathias Forteau, a été consacrée aux négociations actuelles de l'UE sur la scène internationale.

D'une part, dans ses relations avec la Russie et la Biélorussie (P. Bodeau-Livinec, M. Jean), puis à l'occasion de la négociation de l'accord de commerce et de coopération avec le Royaume-Uni (C. Rapoport, K. Teffahi). La stratégie de l'Union déployée à l'Est met en lumière la volonté de diffuser et de pérenniser les valeurs de la démocratie libérale et, là aussi, de s'appuyer sur le

multilatéralisme. Les négociations de l'UE avec un de ses anciens Etat-membres posent des défis singuliers, recherchant une proximité matérielle des deux ordres juridiques tout en respectant l'autonomie et la souveraineté des partenaires.

D'autre part, deux interventions ont interrogé les stratégies de l'UE en matière environnementale. Le « rôle-modèle » de l'UE a été souligné en raison du recours à la conditionnalité environnementale - présentée comme outil pertinent mais perfectible pour intégrer des préoccupations environnementales dans les accords de libre-échange (S. Grosbon, I. Soenens). La place privilégiée jouée par l'Union dans les négociations internationales s'illustre aussi par son rôle à l'heure de la crise de légitimité du Traité sur la Charte de l'Énergie (V. Hiarlouski, E. Doucy).

Cette journée a été conclue par Madame la Professeure Eleftheria Neframi qui a relevé l'adéquation entre les objectifs et les moyens de l'Union européenne pour s'affirmer sur la scène internationale.

Pour voir ou revoir ces riches discussions, retrouvez l'enregistrement de cette journée sur <u>la chaîne Youtube du CEDIN !</u>

L'équipe organisatrice : Elena BELOVA, Lisa DUMAZET, Ambroise FAHRNER, Natalia GAUCHER-MBODJI, Fiona GUILLAUDIN, Amirhooshang MOSTARSHEDI, Abdoulaye SYLLA, Aurore VERNHES

Les jeunes chercheurs

Les dernières soutenances

Le 21 mai 2021, Mme Isabela PESSOA LACRETA soutiendra sa thèse sur le thème « La détermination du droit applicable à l'arbitrage » sous la direction de Mme Claire DEBOURG & M. Alberto Carlos CARIMONA. La soutenance aura lieu à 14h à l'Université Sao Paulo

le 28 mai 2021 Mme Gaia GONDINO soutiendra sa thèse sur le thème « Quand le parti disparait. Trajectoires militantes dans le Sahel tunisien » sous la direction de Mme Béatrice HIBOU & Mme Irène BONO. La soutenance aura lieu à 10h30 à l'Université de Turin

Publications

Direction d'ouvrage

Borrillo Daniel, La famille par contrat PUF: https://www.puf.com/content/La famille par contrat

Borrillo Daniel, Disposer de son corps : https://www.editionstextuel.com/livre/disposer de son corps

Borrillo Daniel, Droit d'asile et homosexualité: https://www.editions-harmattan.fr/livre-droit d asile et homosexualite comment prouver l intime daniel borrillo-9782343218533-69725.html

Borrillo Daniel, Penser la GPA: https://www.editionsharmattan.fr/livrepenser la gpa daniel borrillo thomas p erroud-9782343225784-69746.html

Dord Olivier, Droit de la fonction publique, PUF, la 4e édition, collection de référence Thémis-Droit, mars 2021, 408 pages.

Omarjee Ismaël, Manuel de droit européen de la protection sociale, 2ème édition, Bruylant, 2021.

Parizot Raphaëlle, Anne-Laure Chaumette, Les nouvelles formes de

criminalité internationale, Dialogue entre pénalistes et internationalistes, Pedone, 2021, 250p.

Parizot Raphaëlle avec Lionel Ascensi, Pascal Beauvais, *La confiscation des avoirs criminels. Nouveaux enjeux juridiques*, LGDJ, Avril 2021, 222p.

Chapitres dans des ouvrages collectifs

Bellivier Florence, Gaëlle Krikorian, Christine Noiville, « La coopération pénale en Europe entre souveraineté des Etats et disponibilité de l'information génétique : promesses et faiblesses du système Prüm », in J. Vailly (dir.), Sur la trace des suspects. L'incorporation de la preuve et de l'indice à l'ère de la génétique, éditions de la Maison des sciences de l'homme, avril 2021, pp. 207-223

Champeil-Desplats Véronique, « Que reste-t-il de la doctrine Badinter ? », in Mélanges en l'honneur du Professeur Dominique Rousseau. Constitution, justice, démocratie, Paris, LGDJ, 2020 (diffusion 2021)

Eudes Marina, Juliette Tricot, « Les atteintes à l'environnement. Observations d'une internationaliste et d'une

pénaliste », in A.L. Chaumette et R. Parizot, Les nouvelles formes de criminalité internationale, Dialogue entre pénalistes et internationalistes, Pedone, 2021.

Fortis Elisabeth, Pascal Beauvais « La preuve génétique confrontée aux grands principes de la procédure pénale », in J. Vailly (dir.), Sur la trace des suspects. L'incorporation de la preuve et de l'indice à l'ère de la génétique, éditions de la Maison des sciences de l'homme, avril 2021, pp. 47-68.

Kerneis Soazick Compte-rendu de Youssef Guenzoui (dir.), La norme culturelle dans l'ordre juridique. Réflexions sur le vivre ensemble, Paris La Défense, LGDJ-Lextenso, coll. Contextes Culture du droit, 2020, 374p, Droit&Société 2021.

Kerneis Soazick « Vivre en conflit Bretagne armoricaine », in Le règlement des conflits dans les provinces de l'Ouest, G. Davy dir. RHDFE 99, 2021, p. 80-85

Latty Franck, Préface et entrées « Frappes (chirurgicales) » et « Moratoire », in Valère Ndior (dir.), Dictio nnaire de l'actualité internationale, Paris, Pedone, 2021, pp. 15-17, pp. 274-276 et 372-374 https://hal.parisnanterre.fr//hal-03168854/document; https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03200267/document

Latty Franck Préface *in* Raphaël Maurel, *Les sources du droit administratif*

global, Travaux du CREDIMI, vol.56, LexisNexisEditions du Jurisclasseur, 2021, pp.19-22. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03200256/document

Latty Franck Phénomène sportif et droit public: propos conclusifs », in Flora Atcho, Jérémy Brzenczek, Yves Petit, Phénomène sportif et droit public, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2020, pp. 281-288. https://hal.parisnanterre.fr//hal-03168857/document

Mongouachon Claire. « Les cours constitutionnelles l'interprétation et capitaliste de la Constitution en France et Allemagne », in L. Fontaine en (dir.), Capitalisme, libéralisme constitutionnalisme, mare & martin, 2021, p. 277-305.

Mongouachon Claire, « Concurrence et démocratie », in E. Carpano et G. Marti, Démocratie et marché dans l'Union européenne, Larcier, 2021, p. 181-194.

Tricot Juliette, M. Delmas-Marty, "L'art de la gouvernance", *in* M. Delmas-Marty, K. Martin-Chenut, C. Perruso (dir.), *Sur les chemins* d'un Jus commune universalisable, Mare & Marin, avril 2021.

Article de revue

Ba Boubou, « Les modes alternatifs de règlements des conflits dans le système juridictionnel mauritanien », in dossier, Faire justice dans les sociétés multiculturelles, Les cahiers de la justice #2021/1, Revue trimestrielle de l'ENM,

https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-la-justice-2021-1-page-37.htm

Champeil-Desplats Véronique, « À propos du livre réunissant quelques articles choisis de Jean-Marie Denquin », Jus Politicum n°25, janvier 2021, Version ebook, pp. 175-181

Champeil-Desplats Véronique, avec Stéphanie Hennette-Vauchez, Chronique "Droits et libertés", Revue Française d'Administration publique, novembre 2020-janvier 2021

Darsonville Audrey, « Céder n'est pas consentir », Commentaire de Chambre criminelle, 13 janvier 2021, Revue Lexbase pénal, 25 mars 2021.

Darsonville Audrey, Chronique de droit pénal général, Revue Pénitentiaire et Droit Pénal, 2021, n°1.

Davy Gilduin « Le fantasme islandais ou les racines scandinaves du droit français au XIXe siècle », *Revue d'histoire du droit français et étranger*, 98, 2020/4, p. 521-545.

Gründler Tatiana, Claire Etchegaray, Olivier Lesieur, **Camille Bourdaire-Mignot**, "Accéder à la volonté des personnes âgées en fin de vie. Regards croisés sur les directives anticipées, Journal de médecine légale", 2021, n° 1, vol. 64, p. 65-76.

Hennette-Vauchez Stéphanie, « Laïcité et Egalité entre les sexes : une mutation du débat public ? », Travail, Genre et Sociétés, 2021, n°45, p. 147

Hennette-Vauchez Stéphanie « The Mall », Revue française de droit administratif, 2020, p. 833

Hennette-Vauchez Stéphanie, « Urgence pour les libertés », AOC Media, 23 novembre 2020

Hochmann Thomas, « Chronique des arrêts de la Cour suprême des États-Unis en matière de droits fondamentaux (octobre 2018 – juillet 2020) », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, n° 126, 2021, p. 177-214

Holden Livia, « L'expertise culturelle en Europe: focus sur la France » In dossier, Faire iustice dans les sociétés multiculturelles, Les cahiers de la justice #2021/1, Revue trimestrielle de l'Ecole Nationale de la magistrature, https://culturalexpertise.net/wpcontent/uploads/2021/03/Holde-Cahiers-Justice 1-2021.pdf

Mongouachon Claire, « Vers la fin d'un modèle « ordolibéral » de régulation du marché ? », in S. Brameret (dir.), COVID-19 et concurrence, Revue Lamy de la Concurrence, n° 103, mars 2021, p. 7-10.

Parizot Raphaëlle, « La confiscation, sanction applicable en droit des affaires », Lamy Droit pénal des affaires, 2021, n°157-190.

Parizot Raphaëlle, « Box vitrés : feu de tout bois au nom de la présomption d'innocence », CE., 16 octobre 2020, n°423954 et Crim., 18 novembre 2020, n°20-84893, Revue de Science Criminelle et de droit pénal comparé, 2021 (chronique de jurisprudence de procédure pénale).

Parizot Raphaëlle, « Qu'est-ce qu'un téléphone portable ? », Crim. 12 janv.

2021, n°20-84.045, Revue de Science Criminelle et de droit pénal comparé, 2021 (chronique de jurisprudence de procédure pénale).

Zevounou Lionel, « Raisonner à partir d'un concept de « race » en droit français », Revue des droits de l'homme n°19, février 2021

Autres communications

Champeil-Desplats Véronique, « Réflexions sur les présupposés d'une étude sur droit et écriture inclusive », Journée d'étude Sous le feu de la critique, Paris Nanterre, 1er avril 2021, [zoom

Champeil-Desplats Véronique, "About justification for the use of states of emergncy in France (2015-2020)", Legitimate Decision-Making in Times of Crisis, 2021 International Virtual Conference, University of Baltimore, 5 février 2021

Champeil-Desplats Véronique,
Positivismo y derechos humanos: los
desafíos de un encuentro", Escuela de
Postgrado en Derecho UEES, Ecuador
[Virtual], 18 février 2021

Champeil-Desplats Véronique, Los incertidumbres de los razonamientos jurídicos", UNAM, México [Virtual, zoom], 13 de abril de 2021

Champeil-Desplats Véronique, coorganisation d'un web séminaire, 22 mars 2021 (après-midi) : "Diligence raisonnable des entreprises en matière de droits humains : le cas d'Union Hidalgo (Oaxaca)", Conférence 22 mars 2021, 15h [Zoom] Prebissy Catherine, billet publié en ligne le 9 avril sur le site Le club des juristes concernant la carte nationale d'identité électronique http://blog.leclubdesjuristes.com/la-nouvelle-carte-didentite-electronique-comme-support-necessaire-dune-identite-numerique-qui-tarde-a-etre-mise-en-oeuvre-par-catherine-prebissy-schnall/

Tricot Juliette, La Cour de justice de l'Union et le principe de publicité, Table ronde « La publicité des procès. Analyses de droit comparé et international », sous la direction de Marie Nicolas et Evan Raschel, Université Clermont Auvergne, 2 avril 2021.

Agenda

Colloques, journées d'étude, séminaires

Mercredi 5 mai 2021

Baudoin Dupret, présentera une communication : Le droit positif vu du monde musulman. Concept, histoire, pratiques, 14h, CHAD

Lundi 10 mai 2021 de 18h à 20h

L'arsenal du juriste, séminaire co-organisé par l'EHESS et l'Université Paris Nanterre (CDPC). « Politique de l'extraordinaire », autour du livre et en présence de Arié Alimi, Le Coup d'état d'urgence. Surveillance, répression et libertés, Paris, Seuil, 2021.

Discutants: Karine Parrot (CY Cergy Paris Université), Rainer Maria Kiesow (EHESS).

Mercredi 12 mai 2021

Table ronde sur le thème : "La voie cheyenne : conflit et jurisprudence dans la science primitive du droit" de 14h30 à 19h par Zoom, CHAD.

Mardi 18 mai 2021

La Branche française de l'Association de droit international (International Law Association) organise une conférence de 18 heures à 20 heures sur le thème :

Vers un traité sur les pandémies?

Jeudi 20 mai 2021

Les interprétations concurrentes de la constitution, à partir de 9h, via Zoom, CTAD

Jeudi 20 mai 2021 de 18h à 20h

Séminaire de Licence esthétique coorganisé par "Literature Matters" du Centre de Recherches Anglophones (CREA) et le Centre de Droit Pénal et de Criminologie (CDPC), avec le soutien de l'Institut Universitaire de France : autour du livre Bogoro et de l'exposition Muzungu. Rencontre avec Franck Leibovici et Julien Seroussi, en présence de Frédérik Détue (Littérature comparée, Université de Nice) et Ghislain Mabanga (Droit, Université Paris Nanterre).

Jeudi 3 et vendredi 4 juin 2021

Le statut des femmes. Domination et constructions identitaires (Approches juridique, historique, philosophique et anthropologique), Journées doctorales du CHAD

Vendredi 4 juin 2021

Reprise du séminaire « Touche pas à nos vieux », sur le thème « Le béguinage, mode de vie possible pour les vieux », CTAD-CREDOF et CEDCACE

Mardi 8 juin 2021 de 17h à 19h

Table ronde sur l'open data des décisions de justice, état des lieux critique, enjeux juridiques et techniques, finalités et mise en oeuvre par visioconférence (Teams), CEDCACE

Lundi 14 et 15 juin 2021

Colloque sur "Le droit économique, levier de la transition écologique ?" CEDCACE-CEDIN

Mercredi 16 juin 2021

Séminaire alternatif virtuel : Les états d'urgence : le rôle du conseil d'état dans la protection des libertés

Conférence accessible sur Zoom

4^e **séance** : Le Conseil d'Etat et les libertés demain : réflexion prospective sur les défis

à venir

de 17h30 à 19h, Stéphanie Hennette-Vauchez (CTAD-CRDEOF)

Vendredi 18 juin 2021

Ateliers de procédure civile organisés par Soraya Amrani Mekki en partenariat avec l'association droit et procédure, la CA de Paris et l'extenso).

Jeudi 9 et vendredi 10 décembre 2021

Séminaire de restitution de la recherche COMUE sur « Les biens communs un outil juridique à aguiser » auxquels CRDP, le CEDCACE et le CEDIN sont partenaires sous la direction de C. Bories, S. Boussard, A. Danis-Fatôme et B. Parance.

Pour contacter La FiND

Mathieu Soula, directeur m.soula@parisnanterre.fr

Carine Benayoun, responsable administrative carine.benayoun@parisnanterre.fr

Université Paris Nanterre, Bâtiment F, Bureau 522 200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex Tel : 01 40 97 78 16